

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-002-14759/23/BM

■ Approbation des statuts de l'association de préfiguration Marseille Immunology Biocluster visant à ancrer l'écosystème marseillais de l'immunologie dans une dimension internationale

50272

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En s'inscrivant dans le cadre du plan d'investissement « France 2030 » qui a pour objectif d'accélérer l'innovation technologique française dans dix secteurs cibles, dont la santé, et en particulier en contribuant avec ses partenaires à la candidature d'un Biocluster, la Métropole Aix-Marseille-Provence a eu la volonté de s'associer à l'effort du gouvernement en donnant à l'écosystème marseillais dédié à l'immunologie une dimension mondiale.

L'objectif de ce « plan innovation santé 2030 » est de faire de la France la première nation européenne innovante et souveraine en santé avec l'ambition de développer la première industrie du secteur à l'échelle européenne.

La pandémie a montré le rôle indispensable de la communauté de santé dans la vie des sociétés. Sans les soignants, les chercheurs, les industriels, les entrepreneurs la France n'aurait pas pu envisager de sortir durablement de cette crise.

Aujourd'hui la France vit une vraie révolution dans les domaines de la santé et des sciences de la vie. Les thérapies géniques, la capacité de soigner des maladies rares, l'immuno-oncologie, la génomique, le séquençage de l'ADN, l'utilisation de l'ARN comme vecteur de soin, l'application de l'intelligence artificielle à la santé sont autant de transformations majeures.

Entre les universités, les organismes de recherche, les laboratoires, les hôpitaux, médecins et personnels, industriels, start-ups, la France a des atouts considérables qu'il faut exploiter.

La Métropole a clairement identifié la filière santé comme une des six filières d'excellence de son territoire au travers de l'agenda du développement économique ses ambitions ayant été matérialisées par une feuille de route pour le développement de la « healthtech métropolitaine ».

L'innovation tient également une place accrue au cœur de sa stratégie de développement. Le prix de la capitale européenne de l'innovation décerné par la Commission européenne le 7 décembre 2022, vient saluer la diversité et les contrastes qui caractérisent la dynamique d'innovation mise à l'œuvre sur son territoire, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique.

Le projet Marseille Immunology Biocluster « MIB », porté par Aix-Marseille Université dans une démarche partenariale associant universitaires, collectivités, organismes de soins, startups et leaders industriels, a été lauréat de l'appel à projet national le 17 mai 2023, obtenant ainsi une dotation d'investissement de 97 millions d'euros. Le financement de l'Etat portera sur l'achat d'équipements (plateformes), de matériels et leurs coûts de fonctionnement associés (RH, Consommables, Missions).

L'écosystème de Marseille Immunopôle se caractérise à la fois par la richesse du tissu académique et hospitalier et par un tissu entrepreneurial d'ETI et de startups spécialisées, unique en France par sa densité et ses réussites.

Cet écosystème public/privé s'appuie sur un potentiel de recherche et de formation académique de notoriété internationale avec des unités mixte de recherche (CIML, CRCM, C2VN...), des instituts d'établissements (Instituts Cancer & Immunologie « ICI », Intelligence Artificielle et Santé « Laennec », Imagerie Biomédicale « Imaging », Institut en Neurosciences « NeuroMarseille ») co-pilotés par les acteurs académiques et cliniques du site (AMU, Inserm, CNRS, APMH & IPC).

Il compte désormais près de 40 sociétés actives sur l'immunologie dont des pépites nationales et européennes. Les grands acteurs de l'industrie pharmaceutique ne sont pas présents directement, mais au travers de partenariats multiples, massifs et structurants, qui comptent parmi les accords industriels les plus importants de la biotech française.

Cet écosystème est particulièrement pertinent pour structurer un biocluster d'immunologie qui couvre tous les domaines thérapeutiques concernés par l'immuno-pharmacologie et la technologie des anticorps monoclonaux et répondre ainsi aux défis médicaux et industriels du renouveau de l'innovation médicale française.

La Métropole réunit donc tous les ingrédients permettant de développer un biocluster spécialisé sur l'immunologie et l'immunothérapie d'envergure internationale.

Le projet Biocluster aura un effet structurant pour le territoire d'Aix-Marseille-Provence et au-delà sur le territoire national et international. Sa vocation est de fédérer tous les acteurs de l'immunologie, de la recherche à la clinique en passant par le développement industriel, afin de faire de Marseille un pôle d'excellence dans ce domaine et attractif au niveau international. Il permettra :

- D'Accélérer les projets d'immunologie grâce aux connexions avec un réseau international de scientifiques
- Retenir les talents mais aussi en attirer de nouveaux sur le territoire
- Favoriser le passage à l'échelle des entreprises biopharmaceutiques et alimenter l'écosystème avec de nouvelles start-ups
- Attirer les investissements et encourager l'implantation d'entreprises

Le projet Marseille Immunology Biocluster intègre le déploiement de plateformes technologiques pour le développement de nouvelles thérapies en immunologie, environnées par une offre de service structurée pour porter le développement de nouvelles startups en lien avec le sujet.

L'implantation de MIB est prévue sur le territoire sud marseillais (Luminy et quartier Sainte Marguerite).

Conformément aux compétences qui lui sont dévolues en matière de foncier économique, elle a défini en tant qu'action prioritaire, la création de sites économiques dédiés à la santé sur son territoire.

En effet, afin d'accompagner la dynamique de la filière renforcée par le Biocluster, le territoire a vocation à proposer une offre complète pour l'ensemble du parcours résidentiel des entreprises en lien avec la recherche fondamentale et clinique.

Elle a également défini comme prioritaire la structuration d'une offre de services aux entreprises du domaine de la Santé, le développement d'un site emblématique relié au campus de Marseille-Luminy et dans les quartiers Sud de la ville, et l'amélioration de la visibilité de cette filière d'excellence à l'international.

A cet effet, la Métropole Aix-Marseille-Provence gère depuis une quinzaine d'années sur le campus de Luminy un pôle d'entreprises dédié aux biotechnologies. Elle dispose donc d'une pépinière sur 4 500 m² et d'un hôtel d'entreprises de 3 500 m² pour accompagner la croissance des entreprises dans les premières phases de leur développement.

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence a d'ores et déjà identifié plusieurs projets, publics et privés, représentant environ 20 000 m² de surface de plancher supplémentaire (bureaux/laboratoires), qu'elle s'attachera à faire aboutir dans les 5 prochaines années à Luminy et près des hôpitaux sud.

Le territoire métropolitain dispose également d'espaces, en particulier dans le secteur d'Aubagne pour accueillir des entreprises de bioproduction qui souhaiteraient s'implanter afin de venir compléter la chaîne de valeur.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière d'aménagement et d'infrastructures, l'appel à projet Biocluster est donc une opportunité majeure à saisir pour accélérer la recherche, le développement des entreprises et l'attractivité du territoire.

Afin de poursuivre dans cette dynamique, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite adhérer à l'association de préfiguration du Marseille Immunopôle Biocluster et devenir membre fondateur. Cette adhésion permettra à la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer à la structuration juridique finale de pilotage du Biocluster.

L'Association de Préfiguration « pré-MIB » a pour objet statutaire :

- De proposer aux partenaires du projet MIB, en relation avec l'Université d'Aix-Marseille & la fondation A*Midex en qualité d'établissement coordinateur, la structure juridique finale de pilotage du Biocluster (FCS, GIP, FRUP, FP...) dans l'année de la labellisation du projet ;
- De coordonner le projet collectif « MIB » pendant la phase de transition entre le dépôt de projet et la création de la structure finale portant le Biocluster ;
- De définir entre ses membres les grands principes et règles définissant les aspects juridiques, économiques et fonctionnels les mieux adaptés à la réalisation des missions de ce projet ;
- D'approfondir le modèle économique proposé dans le projet MIB afin d'opérer le déploiement rapide du projet ;
- D'instruire la stratégie immobilière du projet MIB.

Les institutions publiques de l'Association Pré-MIB peuvent adhérer afin de participer aux Assemblées Générales en qualité de membre mais également participer au Conseil d'Administration de l'Association en qualité de représentant du collège collectivités territoriales.

Chaque personne morale adhérente désigne et remplace librement son représentant légal en exercice, ou à défaut par toute autre personne physique qu'elle aura dûment habilitée pour ce faire et dont elle aura communiqué l'identité et les coordonnées à l'Association dans les plus brefs délais par simple notification.

L'Association est constituée pour une durée déterminée, à savoir un an au plus tard après la labellisation du projet.

L'Association se compose uniquement de membres fondateurs à l'origine du projet de préfiguration et entrant dans l'une des catégories ci-après :

- Membres « académiques et cliniques »
 - ✓ Aix-Marseille Université, confiant à la fondation A*Midex la représentation de l'ensemble des membres fondateurs (notamment l'Inserm)
 - ✓ AP-HM
 - ✓ Institut Paoli Calmettes
- Membres « Industriels »
 - ✓ Innate Pharma
 - ✓ ImCheck Therapeutics
 - ✓ Veracyte
 - ✓ Emergence Therapeutics
 - ✓ OFU
 - ✓ Nova discovery
 - ✓ Alderaan biotechnology
 - ✓ Servier
 - ✓ Immunotech
 - ✓ Mimabs
 - ✓ Pôle de compétitivité Eurobiomed
 - ✓ SATT Sud Est

- Membres « Collectivités territoriales »
 - ✓ Métropole Aix-Marseille-Provence
 - ✓ Région Sud PACA

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l’Agenda du Développement Économique.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions de l’Association Pré-MIB représentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de soutien au développement de la filière santé ;
- Que dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite adhérer à l’association Pré-MIB.
- Que dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend désigner son représentant au sein du collège Collectivités Territoriales de l’Association Pré-MIB.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les statuts de l’association de préfiguration Marseille Immunology Biocluster, Pré-MIB, ci-annexés.

Article 2 :

Un représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera désigné au sein de l'association de préfiguration Marseille Immunology Biocluster, Pré-MIB.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL